

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 14 janvier 2013 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Yvon Lambert, Claude Joubert, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absence motivée : Serge Villeneuve

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 décembre et des assemblées extraordinaires du 17 décembre 2012.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 8863 à 8914 au montant de 36 308.78 \$ (les chèques numéro 8867 et 8874 ont été annulés – mauvais fournisseurs) et les prélèvements numéro 943 à 956 au montant de 4 224.04 \$, adoption des comptes à payer au 31 décembre 2012 au montant de 0 \$ et des salaires payés pour un montant de 21 401.66 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Renouvellement contrat d'entretien et soutien logiciel PG Govern.
 - 11.2 Renouvellement aux publications CCH.
 - 11.3 Contrat pour préparer demande d'exclusion à la CPTAQ.
 - 11.4 Contrat pour le déneigement des abords de la route 148.
 - 11.5 Projet régional eaux souterraines Outaouais 2010-2013.
12. Varia
 - 12.1 Les fleurons du Québec
 - 12.2 Politique familiale
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2013-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-002

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2012

Il est proposé par Michel Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 décembre 2012 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-003

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2012

Il est proposé par Yvon Lambert que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire << PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE >> du 17 décembre 2012 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-004

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2012

Il est proposé par Yvon Lambert que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2012 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- De l'inspecteur en bâtiment

Lecture du rapport de l'inspecteur

- De l'inspecteur municipal

Réparé une boîte de service qui coulait au 181, rue Principale.

Réparé un tuyau d'égout en ciment sur la rue Racicot.

Préparatif pour le déneigement.

Hivernation des bornes fontaines.

Décoration des boîtes à fleur et du sapin de Noël.

Préparé la patinoire.

Congé des fêtes.

- Du directeur des incendies

03 Déc : Alarme incendie au 131, rue Principale. 6 pompiers présents.

Province de Québec
Municipalité de Fassett
05 Déc : Assemblée des Directeurs incendie à la MRC Papineau.

11 Déc : Alarme incendie 280, rue Roupe, Montebello. 6 pompiers présents.

11 Déc : Pratique pompe portative et test des bornes sèches. 8 pompiers présents.

18 Déc : Alarme incendie au 131, rue Principale. 6 pompiers présents.

18 Déc : Assemblée avec la Commission Scolaire pour formation.

30 Déc : Alarme incendie au 131, rue Principale. 5 pompiers présents.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2013-01-005

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 décembre 2012 et des salaires payés pour un montant de 21 401.66 \$

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-12-2012 AU 31-12-2012) payés par les chèques numéros 8863 à 8914 au montant de 36 308.78 \$ (les chèques numéro 8867 et 8874 ont été annulés – mauvais fournisseurs) ainsi que des prélèvements automatiques numéro 943 à 956 pour un montant de 4 224.04 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).
Salaires du 1^{er} au 31 décembre 2012 : 21 401.66 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2013-01-006

Renouvellement contrat d'entretien et soutien logiciel PG Govern et AccèsCité.

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à renouveler le contrat d'entretien et soutien des logiciels avec PG Govern pour l'année 2013 au coût de 5 710.00\$ taxes en sus.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- Fournisseurs, comptabilité, taxations et paies (4 885.00 \$ taxes en sus)
- AccèsCité (825.00 \$ taxes en sus)

Adopté à l'unanimité.

2013-01-007

Renouvellement aux publications CCH.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à renouveler l'abonnement annuel aux Publications CCH Ltée pour l'année 2013

- Règlements concernant les municipalités du Québec (399.00\$ taxes en sus)
- Code des municipalités, lois principales et complémentaires (249.00\$ taxes en sus)

Adopté à l'unanimité.

2013-01-008

Contrat pour préparer demande d'exclusion à la CPTAQ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett désire agrandir son périmètre urbain pour lui permettre d'avoir une zone commerciale agrandie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau, dans ses recommandations pour l'aménagement des sorties de l'autoroute 50, préconise de supporter une demande de changement d'usage sur le long de la Montée Fassett pour permettre de nouvelles constructions commerciales;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de la firme DBSF faite en 2006 recommandait cette action pour la survie de notre municipalité et que la population appuyait cette recommandation lors d'une consultation publique;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le contrat pour préparer une demande d'exclusion à la CPTAQ soit octroyé à la firme Ramina Service d'affaire au montant de 3 000 \$ avant taxes;

QUE le contrat leur demande de recueillir les données requises pour l'analyse d'une demande d'exclusion, d'analyser des données et de rédiger un rapport préliminaire et des recommandations;

QUE suite à l'analyse du rapport par le conseil, ce dernier décide d'aller de l'avant ou non dans ce projet, ce qui pourrait engendrer des coûts pouvant atteindre 20 000 \$ avant taxes;

ET QUE tous ces frais soient payés à même le surplus cumulé, généré par la vente du terrain municipal pour le futur développement domiciliaire.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-009

Contrat pour le déneigement des abords de la route 148.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett doit enlever l'amas de neige qui est entre le trottoir et la voie carrossable de la route 148;

Province de Québec
Municipalité de Fassett
CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas le matériel requis pour réaliser
le travail sécuritairement;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu :

QUE le contrat pour l'enlèvement de cette neige soit octroyé à "Les
Entreprises Jeffrey Desjardins" pour l'hiver 2012-2013 au montant de
2500.00 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-010

Projet régional eaux souterraines Outaouais 2010-2013.

- CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
a annoncé le financement d'un Projet d'acquisition de
connaissances sur les eaux souterraines en Outaouais;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à développer des partenariats
entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du
territoire afin de favoriser une saine gestion de la
ressource;
- CONSIDÉRANT QUE la région s'est inscrite au programme du MDDEFP et
que les partenaires locaux de ce projet reconnaissent
l'eau souterraine comme un enjeu actuel et important;
- CONSIDÉRANT QUE la principale source d'informations provient des
résultats et des rapports d'études des municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett a déjà manifesté un intérêt
envers le Projet en transmettant les informations
hydrogéologiques qu'elle possédait;
- CONSIDÉRANT QUE ces informations seront incorporées dans une base de
données à références spatiales permettant de tracer des
cartes thématiques sur les eaux souterraines;
- CONSIDÉRANT QUE cette base de données sera mise à la disposition des
partenaires du projet et du MDDEFP;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

- QUE la municipalité de Fassett donne à l'Université Laval, à ses partenaires
et au MDDEFP accès à l'ensemble des documents pertinents pour des
fins de cartographie hydrogéologique;
- QUE ces informations feront partie des archives créées pour ce projet;
- QUE ces informations pourront être intégrées aux documents
cartographiques et aux bases de données diffusées qui en résulteront;
- QUE ces informations pourront être utilisées dans des rapports, des
communications, des publications scientifiques, ainsi que dans des
mémoires de maîtrises et thèses de doctorat;
- QUE l'Université Laval donnera au MDDEFP une licence, sans limite
territoriale et sans limite de temps, pour l'utilisation des informations
remises par la municipalité, lui permettant de reproduire, d'adapter, de
publier, de communiquer au public, de traduire, d'exécuter ou de
représenter en public les informations hydrogéologiques transmises;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE l'Université Laval et ses partenaires s'engagent à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations, à moins d'avoir obtenu l'accord du propriétaire des informations;

ET QUE le Conseil municipal conclue cette entente et autorise la Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Fassett ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Question posées par les membres.

2013-01-011

Levée de l'assemblée

20h40 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale